

ASSOCIATION AGRÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER – FONTAINE

1 rue de la Libération – 25260 ETOUVANS – Tél. 03.81.93.63.40

Compte-rendu de réunion du 03 Septembre 2017

Les membres du Comité de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine :

J. BARON, S. BATAILLARD, J. BÉGUÉ, A. GALLIOT, D. KUDELKA, B. PERROTEY, J. POULETTE,
Y. TOCHOT, JL. VAUTHERIN,

Invités : Messieurs S. MANGERY, Ch. TAILLEFER, D. JEANNEY.

Absents excusés: Madame M. DANG-HA, D. BONGARDEN, C. BRUCHON, A. CHOIGNARD,
D. LUTTENAUER, J. VALET, Ch. CURIE.

Absents : Messieurs E. PIQUET, R. MONNIER, E. MONNIER, L. FRANCKEL, JL. NAVIET,

ORDRE DU JOUR :

1. Le mot du Président,
2. Organisation du futur « Salon des vins et de la Gastronomie »,
3. Fréquentation étang de Beutal,
4. Point sur les permis de pêche enregistrés à ce jour,
5. Frayère à brochet,
6. Gestion de l'étang de Beutal « création d'une commission »,
7. Questions diverses

1. Le Mot du Président

Le Président Yves TOCHOT accueille toutes les personnes présentes (membres du Comité de l'AAPPMA et invités) et les remercie de leur présence à cette réunion d'information.

Il déplore l'absence des anciens membres du comité « étang de Beutal » hormis ceux qui se sont excusés car une grande partie de la réunion était principalement axée sur la gestion de l'étang.

2. Organisation du futur « Salon des vins et de la Gastronomie »

Le Président relate l'avancement de ce projet important mené de main de maître par Daniel LUTTE-NAUER afin que tous les membres du comité soient informés au mieux à savoir :

Liste des exposants participants :

VINS

Alsace : Raymond et Martin Klein - Soultzmatt (68)

Beaujolais : Domaine des Cadoles-Brouilly - Odenas (69)

Champagne : Pascal Chrétien – Voigny (51)

Jura : Faudot Sylvain Vigneron - Saint Cyr-Montmalin (39)

Loire-Atlantique : Ets Charbonneau EARL Muscadet - Gorges (44)

Sancerre : Sarl Les Griffes - Sainte Gemme en Sancerrois (18)

Sancerre : GAEC Bernard Petit et Fille - Pouilly/Loire 58)

Charente : Pineau des Charentes, Cognac Domaine Croisard Roulet - Saint Estèphe (16)

Haute Saône : Olivier Cholley bouilleur de cru - Alcools divers Fougerolles (70)

Val de Loire : Henri Bourgeau Vins d'Anjou, Coteau du Layon Chalennes/Loire (49)

GASTRONOMIE

Alsace : Biscuiterie artisanale M Bred Alsace - Fessenheim (68)

Doubs : Apiculteur, Les miels de Franche Comté Eric Mange - Berche (25)

Doubs : Conserverie d'Escargots - Glainans (25)

Doubs : Chocolat Clocher comtois André Lagna - Colombier Fontaine (25)

Doubs : Foie Gras – Foie de canard Ferme Mougins - Bavans (25)

Doubs : Meca-SHOP Przybor , Salaisons, Confitures, Sirop, Divers - Bavans (25)

Manche : Huitres de basse Normandie, Comité de Jumelage Etouvans-Gratot (50)

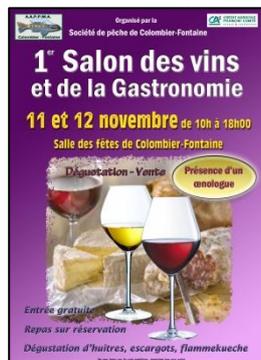
Territoire de Belfort : Pisciculture Beaume, Truite fumée - Lachapelle sous Chauv (90)

Vosges : Salaisons Vosgiennes, Pain artisanal, divers Ralu Jean Luc - Bussang (88)

Doubs : Fromager Doubs (25) en attente.

Fabrication d'affiches et flyers qui seront mises en place et distribués dans les villages environnants

Exemple de flyers :



Afin de bien marquer cet événement, 2 rédactionnels sur le journal régional « Est Républicain » ainsi que 2 passages sur radios France Bleu Belfort et Besançon sont prévus.

Une réunion spécifique aura lieu fin septembre/début Octobre dès que les affiches et flyers seront disponibles afin de bien répartir les rôles de chacun et commencer la distribution dans les boîtes à lettre.

Il va de soi que les bénéfices générés par cette manifestation iront à la Société de pêche de Colombier-Fontaine, organisatrice de ce 1^{er} salon.

Préparation de la salle des fêtes de Colombier le vendredi 10 novembre après-midi par tous les membres du Comité.

Prix du repas pour les bénévoles et membres du comité à fixer lors de la prochaine réunion.

Prévoir une billetterie pour l'organisation des repas.

3. Étude sur la fréquentation de l'Étang de Beutal par les pêcheurs

Tous les membres du comité de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine, assurent, à tour de rôle, des visites journalières afin recenser la fréquentation de l'étang, de connaître les nombre et le genre de poissons prélevés, d'enregistrer toutes les remarques des pêcheurs rencontrés sur les bords de l'étang et constater l'état de propreté des postes de pêche. Ceci jusqu'à la fin de l'année 2017, date à laquelle sera ou non signé un bail de location de l'étang pour une durée de 3 ans.

Pour info voici le détail des relevés des mois de Juillet / Août 2017 :

- 12 jours sans pêcheur (au moment du passage).
- Nombre de pêcheurs rencontrés en Juillet/Août : 62 pêcheurs
- Age des pêcheurs rencontrés : de 12 à 80 ans, moyenne 38 ans.
- Les pêcheurs provenaient de 18 villages différents.
- 29 pêcheurs avaient pris leur carte de pêche sur l'AAPPMA de Colombier-Fontaine, les 33 restants dans des AAPPMA autres que Colombier (Voujeaucourt /Plancher-Bas/l'Isle sur le Doubs, Besançon, Clerval, Saint Vit.....)
- 26 pêcheurs sont des habitués de l'étang, les 36 autres ne fréquentes pas souvent l'étang voire c'était pour eux la 1^{ère} fois.
- Types de poisson pris à l'étang en Juillet et Août d'après les relevés :

Type de poisson / mois	Juillet 2017	Août 2017	Total
Carpe	5	9	14
Brochet	4	4	8
Black-Bass	0	7	7
Poissons chats	264	455	719
Gardon	146	100	246
Perche commune	0	7	7
Perche soleil	0	14	14
Goujons	4	23	27
chevennes	3	0	3

Ne sont pas comptabilisés les boules de poissons chats enlevées par les pêcheurs et autres.

Remarques Générales sur Juillet / Août 2017 :

- Malgré l'alevinage de 150 kg de carpe le 4 juillet 2017, seulement 14 carpes prises en juillet /Août ?
- 11 carpes mortes dans l'étang dont 9 retirées (à noter il y avait 4 à 5 carpes de + de 4kg ne faisant pas partie de l'alevinage du 4 juillet (période de très forte chaleur).
- Pancartes réserves peu visibles à remettre en ordre
- Plusieurs pêcheurs s'étonnent de voir des tas de grattages de route à proximité de l'étang, et s'inquiètent des risques de pollution.
- Barrière ouverte le 23 août 2017, cadenas accroché au poteau, une voiture à l'intérieur, vu les personnes concernées qui s'en excusent car elles n'ont pas pu lire correctement les consignes.
- 2 Pêcheurs habitués des lieux demandent si possible pour passer la nuit sous la tente à l'étang sans pêcher pour finir tard et commencer tôt le lendemain (le camping est interdit)
- Barbecue gaz autorisé ou non ? Tous les barbecues sont interdits.
- Plusieurs Barbecues en service le dimanche 27 août. Constat fait par d'autres pêcheurs.

- La vitre de l'ancien panneau affichage était cassée le 23 août
- Convention affichée pas suffisamment lisible d'après les pêcheurs en général.
- Ancien règlement toujours affiché avec des coups de feutre en rouge, à supprimer pour éviter toute confusion avec la nouvelle réglementation.
- Beaucoup de Pêcheurs ne savent pas l'intérêt qu'ils ont de prendre leur carte de pêche sur notre AAPPMA de Colombier-Fontaine. Les explications ont été données sur les avantages pour l'AAPPMA, favorisant ainsi les rentrées d'argent et permettant à l'AAPPMA de mieux gérer l'alevinage et les autres actions de la société.
- Demande si l'AAPPMA va à nouveau faire des concours de pêche ou les 24 heures à l'étang.
- Des pêcheurs signalent que le Maire de Beutal aurait dit qu'on peut pêcher de nuit à l'étang (la pêche de nuit est strictement interdite).
- Chien en liberté non attaché le 10 août + lancement de cailloux dans l'étang pour faire nager le chien. Personne réprimandée par un membre du comité.
- Même chose constatée le 27 août « chien dans l'étang et lancement de cailloux à proximité des pêcheurs ».
- Règlement insuffisamment lisible (écriture trop petite) à rendre plus visible et à positionner vers l'entrée de l'étang.
- Mettre les grandes lignes de la convention en gras et clairement lisible exp : pêche de nuit interdite, carte nationale, divagation des chiens interdite, barbecue interdit, voiture interdite sur le pourtour de l'étang, etc...)
- Le 24/08 à 17h00 le camion vient déverser des gravats, repart sans mettre le cadenas donc possibilité de rentrer toute la nuit et le lendemain certainement.
- Zone réserve mal balisée
- Propreté de l'étang, quelques sacs et boîtes ramassés mais dans l'ensemble c'est OK.
- Ne peut-on procéder à une pêche électrique afin d'effectuer un sondage des poissons présents dans l'étang. Cela permettrait de mieux gérer l'alevinage de l'étang et par la même occasion de supprimer la majorité des Poissons chats.

Poursuite des contrôles jusqu'en Décembre 2017 par les membres du comité de l'AAPPMA Colombier-Fontaine.

Fin d'année 2017, si tous les paramètres concernant la gestion de l'étang de Beutal par l'AAPPMA de Colombier-Fontaine et **le respect de la convention signée entre les 2 parties s'avèrent concluant**, un contrat de location de l'étang sera signé entre la Mairie de Beutal et la Fédération de pêche du Doubs (Réciprocité) pour une durée de 3 ans qui stipulera la gestion de l'étang par l'AAPPMA de Colombier-Fontaine.

4. Point sur les permis de pêche enregistrés à ce jour

Constat au 3 septembre 2017:

- ❖ « 2017 » meilleure année depuis 2011 avec 226 permis de pêche pris à ce jour soit + 18,9 % par rapport à 2016 ou nous avons terminé l'année avec 190 permis.
- ❖ Carte majeure + interfédérale : 122 permis en augmentation par rapport à 2016 : 109 permis.
- ❖ Carte femme : identique à 2016 avec 9 permis
- ❖ Carte mineure : ça se tient avec 12 permis
- ❖ Carte découverte – 12 ans : record battu cette année avec 48 permis contre 22 permis en 2016 soit + 115 %
- ❖ Carte journalière : identique aux années précédentes avec 24 permis
- ❖ Carte carpe de nuit : 11 cartes pour l'instant comme les autres années.

Conclusions : très bon 1^{er} semestre 2017. Les 4 mois restants devraient nous apporter encore quelques cartes en particulier des journalières, et des – de 12 ans et peut-être quelques majeures car on a encore enregistré 11 cartes majeures en juillet et 2 en août.

Comment expliquer cette embellie: Sans aucun doute l'accès à notre Site internet avec toutes les infos disponibles. L'étang de Beutal également, mais n'est ouvert que depuis il n'y a que 2 mois ! la formation des + jeunes dont les parents ont la possibilité de former leurs enfants à partir de notre site internet où des formations en ligne sont très instructives.

5. Frayère à brochets

Petit rappel sur la création d'une frayère à brochets située à Longeville « les Beussière ».

Cette zone est la mieux adaptée pour la création d'une frayère à brochets.

Celle-ci est alimentée par l'aval en période de crue par un bras mort du Doubs ou alors directement par la rivière située à proximité, lors de crues plus importantes.

Le sol est en pâturage, la zone suffisamment grande (150 à 200 m de longueur) et bien ensoleillée, toutes les **conditions sont favorables** pour créer ici une belle frayère à brochets. Naturellement adaptée, un terrassement de moyenne importance sera néanmoins nécessaire.

Plan d'action :

- Accord de principe obtenu des propriétaires et des locataires « GAEC ».
- Une étude d'emprise sur le foncier va démarrer
- Présentation de l'avant-projet aux propriétaires pour accord définitif afin de lancer les études de détails.

Pilote : Yves TOCHOT (avec l'aide et l'appui technique de la Fédération évidemment).

6. Gestion de l'étang de Beutal « création d'une commission »

L'AAPPMA de Colombier-Fontaine souhaite créer une commission « Étang de beutal » afin de gérer au mieux les questions qui se posent quant à la gestion de l'étang et préparer le futur contrat de location (bail de 3 ans) qui devrait être signé entre la Mairie de Beutal et la Fédération de pêche du Doubs (réciprocité).

Pour ce faire, le comité de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine a déjà désigné 3 personnes qui feront partie de cette commission :

Messieurs Yves TOCHOT (Président) / Denis BONGARDEN (développeur site internet) / Benjamin PERROTEY (garde pêche particulier) et sans doute Cédric BRUCHON (futur garde de pêche particulier).

Nous attendons la réponse de 3 membres de l'ancien comité « étang de Beutal » pour compléter la liste de cette commission.

Objectifs de la commission :

A cours terme :

- remise en état du chalet de pêche existant,
- amélioration de l'affichage (lisibilité, compréhension....),
- mise à jour de la documentation,
- obtention de la clé du chalet,
- pancartage « réserve » à reprendre,
- recherche d'animateurs, de jeunes, pour création d'une future école de pêche,
- obtenir de la Mairie de Beutal un calendrier des manifestations (mariage ou autre) au chalet.

À moyen terme :

- Préparation de la convention 2018,
- Rechercher une solution pour l'accès aux postes de pêche avec son véhicule et remise ensuite sur le parking prévu à cet effet,
- Prendre contact avec le Président de la société de chasse qui exploite les lieux pour accords divers entre les 2 sociétés,

- Préparation des 24 heures de pêche,
- Alevinage de l'étang en collaboration avec la commission « Alevinage »,

À plus long terme :

- Obtenir de la Mairie de Beutal un calendrier sur le réaménagement du pourtour de l'étang et le nivellement des tas de terre et grattages.

7. Questions diverses

- Le garde Fédéral est venu constater l'état des lieux où nous avons trouvé un dépôt d'ordure et matériel de pêche abandonné (volé) au bord du Doubs face à la mise à l'eau des « Beusières ». Matériel remis par la gendarmerie à la mairie de Saint-Maurice. Actuellement ce poste de pêche est en bon état de propreté. Des contrôles ont lieu périodiquement par les gardes de pêche avec recherche d'indices concernant les pêcheurs indécents.
- Des jeunes viennent faire la fête autour de l'étang de Beutal la nuit et laissent trainer leurs canettes sur les lieux.
- Quelques sandres ont été pris dans l'étang de Beutal,
- Constat de baignade dans l'étang de Beutal,
- Concernant la mortalité ponctuelle des truites dans le ruisseau de Colombier-Fontaine proche sa source, conclusion des experts de la Fédération : sans doute provoquée par l'émanation ponctuelle de gaz « méthane » ressortant du fond du ruisseau (bulles de gaz détectées par les habitants la veille du problème).
- Mise en place dans le ruisseau d'une cage de récupération à la sortie des eaux usées provenant du « Coutremont » de Colombier-Fontaine pour analyser les déchets provenant de cet endroit.
- Quelle somme paye un pêcheur professionnel concernant la location de baux de pêche ?
- Attention aux gens du voyage qui passent pour nettoyer les toitures des maisons avec des produits très dangereux et qui polluent nos rivières et ruisseaux. Soyons très vigilants sur ce sujet.
- Concernant les contrôles à l'étang de Beutal par les membres du comité, rappel : ces personnes effectuent seulement des sondages auprès des pêcheurs pour établir un bilan de fin d'année et seuls les Gardes de Pêche Particuliers et Fédéraux sont habilités à contrôler les cartes des pêcheurs présents à l'étang et dresser Procès-verbal en cas d'infraction.
- Protection des rivières et ruisseaux : c'est la misère dans nos ruisseaux (Saint-Maurice, Colombier-Fne et autres). Nous devons faire un énorme effort d'information aux citoyens pour les sensibiliser sur la pollution et la protection des rivières. Nous devons agrandir la « fenêtre environnementale » au niveau de notre AAPPMA de Colombier-Fontaine. « COMMUNICATION ET SENSIBILISATION » feront partie des axes prioritaires que se fixe l'AAPPMA de Colombier-Fontaine pour 2018 avec la création d'une « **commission spéciale environnement** »
- La couleur de l'étang de Beutal paraît un peu trouble, probablement dû à la sécheresse qui accélère et la prolifération de micro-algues en surface.
- Où en est-on avec la mise en place d'accélérateur du court d'eau (épis) dans le ruisseau «le bief de Colombier-Fontaine » : l'essai de piquets en bois ne sera pas à retenir, ils laissent passer l'eau (fuyante). L'essai à l'aide de tôles est plus concluant, à vérifier avec un niveau d'eau plus important. Un relevé de côtes va être effectué sur toute la longueur du ruisseau secondaire (hors village) afin de déterminer les endroits où seront implantés les autres accélérateurs de courants. Un avis sur ces systèmes permettant une meilleure oxygénation de l'eau sera demandée aux spécialistes de la Fédération de pêche du Doubs qui se rendront sur place pour constater les améliorations engagées.

Fin de la réunion 11h30

Le Secrétaire de l'AAPPMA
Jacques POULETTE

Le Président de l'AAPPMA
Yves TOCHOT